

**Règlement du concours gratuit et sans obligation d'achat
« Voilà l'été »
AU BELVAL PLAZA SHOPPING CENTER**

1. **La société à responsabilité limitée BELVAL PLAZA I MALL** inscrite au registre de commerce de LUXEMBOURG, sous le numéro B120932, représentée par son gérant actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à L-4361 ESCH SUR ALZETTE, rue du Rock'n Roll, 7 ;
2. **La société à responsabilité limitée BELVAL PLAZA II MALL**, inscrite au registre de commerce de LUXEMBOURG, sous le numéro B120934, représentée par son gérant actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE, Avenue du Rock'n Roll, 7 ;

Organisent un **concours** intitulé «Voilà l'été», du 1er au 10 juin, dans le centre commercial Belval Plaza situé 7 avenue du Rock'n'Roll à L-4361 Esch-sur-Alzette.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

En cas de discordance d'interprétation entre le présent règlement et les documents commerciaux ou de présentation du jeu, le présent règlement primera.

Article 1 : Champ d'application

La participation au concours, jeu gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure, résidant au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et en France Métropolitaine, à l'exception des personnels des sociétés ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation et leur famille, et est limitée à une seule participation et un seul gain par foyer (même nom, même adresse). La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Les inscriptions multiples (même civilité, même nom, même prénom, même date de naissance, même adresse postale, adresse de courriel différente) ne sont pas acceptées.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Article 2 : Mécanisme du jeu

Le principe du concours est basé sur une mécanique de tirage au sort.

Pour participer, il suffit de remplir de façon complète le formulaire de participation disponible sur tablette à l'une des 2 bornes placées dans la galerie commerciale de Belval Plaza du 1^{er} au 10 juin 2017 inclus.

Les bornes seront retirées de l'enceinte du centre commercial dès sa fermeture le 10 juin à 19h00.

Pour que la participation soit validée pour le concours, il faut impérativement que figurent les coordonnées (nom, prénom, code postal et E-mail) du participant. Les gagnants seront déterminés par tirage au sort indépendamment des réponses qu'ils auront fournis au sondage.

Article 3 : Dotations

Le concours « Voilà l'été » a une dotation globale de **801.39 € TTC**, répartie de la manière suivante :

Au Centre Aquatique AQUASUD *

1 x Pass Liberté : accès pendant 6 mois Piscine, Wellness & Fitness, Aquagym et cours de Fitness d'une valeur de 362.40 €

1 x Wellness/Piscine Carte x10 entrées d'une valeur de 105 €

1 x Piscine Carte x10 entrées d'une valeur de 45 €

Le règlement d'ordre intérieur du centre Aquasud devra être respecté pour garantir l'accès au centre.

BBQ Time avec ENERGUS

1 x Smockey Joe Weber blanc d'une valeur de 89.99 €

1 x Travel Q Napoléon noir d'une valeur de 199,00 €

Il est précisé que les lots ne pourront en aucune manière faire l'objet de la remise de leur contre-valeur en euros. Les gains ne peuvent être ni monnayés, ni échangés.

Le tirage au sort pour déterminer les gagnants aura lieu dans les bureaux de DEVIMO CONSULT LUX, gestionnaire de Belval Plaza Shopping Center. La Shopping Center Manager du Belval Plaza Shopping Center procédera durant la semaine 24 au tirage au sort pour déterminer les gagnants des lots mis en jeu.

Un **courrier électronique** sera ensuite adressé aux gagnants pour les informer de leur gain et les invitera à venir à la remise des prix.

Les gagnants pourront venir retirer leur lots au point info du Belval Plaza Shopping Center jusqu'au 31 juillet 2017. Les lots qui n'auront pas été réclamés jusqu'à cette date seront propriété du Belval Plaza Shopping Center.

Article 4 : Consultation du règlement

Le règlement complet du concours, jeu gratuit est disponible au point info du centre commercial durant toute la validité du jeu.

Le règlement complet du jeu peut être obtenu gratuitement auprès de la société DEVIMO CONSULT LUX sur simple demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous :

Devimo Consult Lux

14, avenue du Rock'n'Roll

L-4361 Esch-sur-Alzette

Le remboursement du timbre au titre de la demande de règlement du concours s'effectuera sur simple demande et présentation d'un RIB ou d'un RIP, sur la base du tarif lent en vigueur.

Toute demande illisible, raturée, incomplète, erronée ou falsifiée sera considérée comme nulle.

Aucune réclamation écrite ou verbale au sujet du concours ne sera acceptée. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou écrite concernant le concours pendant la durée du concours.

Article 5 : Délai de réclamation

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu ne sera prise en considération que dans un délai de 1 mois à compter de la clôture de ce jeu.

Article 6 : Contrôles

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou incohérente entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Article 7 : Données personnelles

Les informations demandées aux participants sont indispensables au traitement des participations par les sociétés DEVIMO CONSULT LUX, BELVAL PLAZA I MALL et BELVAL PLAZA II MALL. A défaut de communication par le participant, sa participation ne pourra être prise en compte. Ces informations sont communiquées à la société DEVIMO CONSULT LUX et AQUASUD exclusivement.

Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité et ceci sans aucune compensation.

Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs noms, de leurs adresses postales et électroniques à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de retrait des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

Devimo Consult Lux
14, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation à ce concours implique automatiquement l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des lois, règlements et autres textes applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

Les sociétés BELVAL PLAZA I MALL et BELVAL PLAZA II MALL ne sauraient, en aucune circonstance, être tenues responsable si pour des raisons de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté, l'opération devrait être différée, modifiée, arrêtée ou annulée. Dans ce cas, une annonce serait faite par voie d'affichage.

Ainsi, BELVAL PLAZA I MALL et BELVAL PLAZA II MALL se réservent la possibilité d'apporter au jeu toute modification dans son contenu ou sa durée, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 9 : Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis au droit luxembourgeois.

BELVAL PLAZA I MALL et BELVAL PLAZA II MALL se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder ou de falsifier des bulletins de participation.